

LA FONDATION DU PATRIMOINE EN QUELQUES MOTS...

Créée par la loi du 02 juillet 1996 et reconnue **d'utilité publique** en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue **un partenaire incontournable de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique** de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural de proximité : maisons, églises, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, espace naturel, ...

♦ ORGANISATION

La délégation régionale Centre-Val de Loire est une organisation décentralisée. Son action s'appuie **sur un réseau de délégués, tous bénévoles** (un délégué régional, un délégué régional adjoint, 6 délégués départementaux et 25 délégués de pays).

♦ MOYENS D'ACTION

Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

- Le **LABEL** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux et/ou des subventions.
- La **SOUSCRIPTION** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- L'attribution de **SUBVENTIONS**.

♦ RESSOURCES

- Un réseau de bénévoles
- Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Départements).

CHIFFRES CLÉS EN EURE-ET-LOIR DEPUIS 2000

- **127** labels
- **85** souscriptions
- **17 650 000 €** de travaux, soit **523** emplois créés ou maintenus dans le bâtiment (source INSEE)

Saint Ouen Marchefroy est une commune située dans le Département d'Eure-et-Loir (28) en Région Centre-Val de Loire.



LOCALISATION

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation régionale Centre-Ouest
Equatop, 61, rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Tél. 02.47.05.28.67
@ : maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

CONTACTS

COMMUNE DE SAINT OUEN MARCHEFROY

Place des Tilleuls
28260 Saint Ouen Marchefroy
Tél. 02.37.82.04.53
@ : mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr

ASSOCIATION MUSIQUE - EGLISE

Rue du Moulin
28260 Saint Ouen Marchefroy



Retrouvez la **FONDATION DU PATRIMOINE CENTRE-VAL DE LOIRE** sur **FACEBOOK**

Ce document a été imprimé par le Crédit Agricole



Agence D'ANET
4 rue Diane de Poitiers
Tél : 02.37.62.54.20
www.ca-valdefrance.fr

Réalisation : Fondation du patrimoine
Clichés et textes : Mairie de Saint Ouen Marchefroy
Impressions : Crédit Agricole Val de France

PARTENAIRES



SOUSCRIPTION FAITES UN DON !

DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE



Restaurons ensemble L'ÉGLISE SAINT-OUEN

de Saint Ouen Marchefroy (28)

Faites votre don en ligne en 1-clic :
www.fondation-patrimoine.org/55348

LE PROJET - RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-OUEN

C'EST AU CREUX de la vallée de la Vesgre, entre Houdan et Anet, que se trouve la commune de Saint Ouen Marchefroy. Son église édifiée entre la fin du XIVe siècle et le XVIIe siècle est inscrite à l'inventaire des monuments historiques le 16^o août 1971. Son style roman très pur, sa grande simplicité donnent à cette église un caractère de plénitude.

Le temps a accompli son œuvre et il est urgent maintenant de restaurer le clocher d'une grande valeur symbolique.

À travers cette restauration qui se passera en plusieurs phases, au-delà de la transmission d'un patrimoine, ce projet a pour but de rapprocher les habitants de Saint Ouen Marchefroy et tous les sympathisants des environs, de suivre l'évolution du chantier avec les artisans des entreprises spécialisées dans la restauration des monuments historiques, de continuer à protéger ce que nous ont légué nos prédécesseurs, c'est-à-dire un havre de paix.



LES TRAVAUX sont prévus pour 2018. La première tranche consiste à refaire la couverture avec un voligeage plus conséquent et une ardoise plus épaisse. À cette occasion la charpente sera réparée, le beffroi révisé ainsi que la cloche. L'ensemble des parements de façade sera nettoyé et rejointé.

Pour effacer l'œuvre du temps, la commune de Saint Ouen Marchefroy a besoin de votre soutien. Nous vous remercions par avance des dons que vous pourrez nous faire.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint-Ouen de Saint Ouen Marchefroy

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Saint Ouen Marchefroy, dans le département d'Eure-et-Loire, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas ou n'était pas réalisée conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est de euros

et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre de l'impôt :

sur le Revenu de solidarité sur la Fortune sur les Sociétés

• **Paiement par chèque** : Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Église de Saint Ouen** ». Le reçu sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

• **Paiement en espèces** : Merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons un reçu fiscal.

Pour les particuliers, votre don est déductible

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

- ou de l'impôt de solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par internet : Faites votre don en ligne sur notre site sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/55348

Par courrier : Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement (chèque ou espèces) à la Fondation du patrimoine Centre-Ouest (Coordonnées au dos du dépliant)

VOTRE NOM OU CELUI DE VOTRE SOCIÉTÉ :

VOTRE ADRESSE :

☎ : ☎ :

Je souhaite que mon don reste anonyme auprès de la commune et de l'association

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez agréé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessus. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Centre-Val de Loire à l'adresse des coordonnées situées au dos de ce document. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Saint Ouen Marchefroy, dans le département d'Eure-et-Loire, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas ou n'était pas réalisée conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans. Dans le cas où le collecteur dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le lot de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet fiscal de leur lot. Les entreprises travaillant sur le chantier de restauration ne pourront pas faire un don au titre d'un effet d'impôt.